

La Lettre du Conseil Municipal

Roquetoire

N°8

Assainissement

Implantation de la station d'épuration

L'étude de la proposition faite par plusieurs habitants de la rue de Cohem et du Contour du Puits (voir Lettre du Conseil Municipal n°7) n'ayant pu aboutir, la municipalité a pris la décision de rester sur l'implantation de la future station d'épuration sur la parcelle ZH 40, rue de Cohem, telle qu'elle avait été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 8 février dernier. Afin de donner la meilleure information à tous, elle a proposé à l'ensemble des habitants concernés de visiter la station d'épuration de Renescure, gérée par NOREADE. Cette visite a été effectuée le jeudi 27 juillet et a permis de lever certains préjugés.

La commune reste particulièrement attentive au suivi de ce dossier auprès de NOREADE.

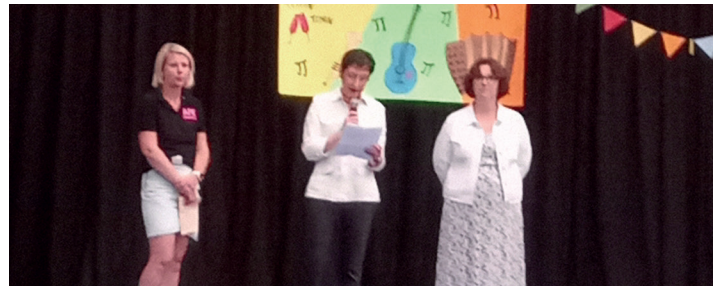
Le village fleuri

Le jury est passé le jeudi 6 juillet 2023.



La fête de l'école

La fête du groupe scolaire Martin Luther King s'est déroulée le samedi 24 juin : danses, chants, kermesse, distribution des prix pour les CM2 étaient au programme. Cette journée fut aussi marquée par le départ en retraite de Mme Françoise BAROUX, célébré à la fois par l'équipe enseignante, les parents et les nombreux élèves qu'elle a accompagnés, des plus jeunes aux plus anciens. Ce moment riche en émotion s'est terminé en musique et en chansons. Nous tenons à remercier l'ensemble des organisateurs, bénévoles, de cette journée de fête, dont l'APE (Association de Parents d'Elèves) et sa présidente, Mme Coralie DOLLE.



La distribution des prix s'est faite de classe en classe

Maire :
Véronique BOIDIN :
06 74 08 53 23

Adjoints :
François HENNERON :
06 86 79 68 10
Patricia WASSSELIN :
06 34 29 14 69

Daniel NOURRY :
06 28 15 54 35
Laurent CEUGNIET :
07 83 60 52 81

La sécurité

Participation citoyenne

Une réunion avec les 5 référents «Participation citoyenne» et la gendarmerie s'est tenue en mairie le 26 juin dernier afin de faire le point sur le dispositif «Participation citoyenne».

LE RÔLE DE CHACUN

- LE MAIRE**
Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.
Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.
- LES RÉSIDENTS**
Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courses, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...
- LA GENDARMERIE**
Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.
Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publiques.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou restaurant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE

PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

Application "Ma sécurité"

Les gendarmes présents ont également présenté l'application "Ma sécurité", téléchargeable sur les téléphones portables, qui permet de recevoir des informations en temps réel et d'entrer en contact avec un gendarme en cas de besoin.

L'application **Ma sécurité**

- Info et conseils pratiques
- Tchet 24/24 avec des policiers et gendarmes
- Signalements
- Écoute et accompagnement des victimes

Lutte contre les cambriolages

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre troussseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas trainer dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vous interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter le **correspondant sûreté** de votre département pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relayer par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations «Tranquillité vacances» organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Lutte contre les nuisances constatées sur certains secteurs de la commune

arrêté interdisant les nuisances sonores et la consommation d'alcool (en date du 16 juin).

ARRETE MUNICIPAL

Commune de ROQUETOIRE
50 PLACE DE LA MAIRIE
62200 ROQUETOIRE

Département PAS-DE-CALAIS
Arrondissement SAINT-OMER
Canton AIRE-SUR-LA-LYS
Arrêté N° 1413062023

ARRETE MUNICIPAL DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES ET INTERDICTION DE CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de ROQUETOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-2, L.2213-4 et L.2214-4
Vu le Code Pénal, et notamment l'article R.623-2,
Vu le code de la Santé Publique, et notamment les articles L.1311-1; L.1311-2, L.1421-4, L.1422-1 et R.48-1 à R.48-5;
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.571-1 et suivants;
Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2007 portant réglementation des bruits de voisinage et notamment l'article 14;

Considérant les nuisances sonores constatées et signalées par les riverains;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre dans le domaine de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la tranquillité publique;

ARRETE

Article 1: Sur la voie publique à l'endroit :

- Du parking jouxtant la salle des sports,
- Place de la Mairie,
- Parking du groupe scolaire Martin Luther King
- Aux abords du city stade
- Aux abords et à l'intérieur des terrains de football
- Aux abords et à l'intérieur du stade - rue du Stade
- Le Parking de la bibliothèque
- Le Rupreux (rue de Mametz)

Y sont interdits les rassemblements inopinés occasionnant des bruits gênants par leur intensité, leur répétition et notamment ceux susceptibles de provenir de :

- L'usage de scooter, mobylette, moto, quad, et tout véhicule à moteur,
- L'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonores fixes ou mobiles par haut parleur,

Article 2: L'interdiction s'étend du lundi au dimanche de 21h30 à 6h00 et ce du 15 Juin 2023 au 15 Octobre 2023 inclus.

Article 3: La consommation d'alcool étant par ailleurs interdite sur les dits lieux.

Article 4: Les manifestations associatives et fêtes communales ne sont pas concernées par le présent arrêté.

Article 5: Le présent arrêté sera affiché et publié en mairie de Roquetaire et toute contravention sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à : ROQUETOIRE Le 12/06/2023

Copie est adressée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys

Maire, Véronique BOIDIN

Signature et cachet

LE MOT DE L'OPPOSITION

Suivez-nous sur Facebook : Roquetaire Pour Tous

Chères Roquestoriennes, chers Roquestoriens,

SCOLAIRE : en ce début d'année, nous souhaitons la bienvenue à MmeBailleu et une bonne rentrée à chaque enseignant, à chaque élève ainsi qu'à leurs parents.

FLEURISSEMENT : il semblerait que la récompense obtenue l'année dernière se suffise à elle-même ... en effet un manque d'efforts de fleurissement sur l'ensemble de la commune a été constaté (hormis au centre du village). Qu'en est-il du concours des maisons fleuries ? à notre connaissance, aucune information n'a été diffusée cette année pour convier les habitants à y participer.

CADRE DE VIE : une attention plus soutenue serait souhaitable aux abords des différents points de collecte participative afin d'éviter les débordements et les dépôts sauvages.

ASSAINISSEMENT : malgré nos demandes réitérées en conseil municipal concernant l'état d'avancement des négociations avec les riverains de la rue de Cohem, la mairie et Noréade, aucun élément nouveau depuis le Conseil Municipal du 14 avril 2023 ne nous a été fourni. Pourtant, et de manière récurrente, ce sujet revient en boucle dans les préoccupations et les conversations avec les habitants. Roquetaire pour Tous reste vigilant et à l'écoute.

Marie-Françoise Wawrzyniak, Marc-Antoine Bruge, Annick Duprez, Richard Noel

Lutte contre la vitesse excessive

La commune s'est dotée d'un radar pédagogique qui est déplacé à différents endroits afin de récolter des données chiffrées qui sont transmises en gendarmerie afin de leur permettre d'intervenir.



Les travaux



Réfection toiture et gouttières en mairie



Pose d'un filet pare-ballon au citystade



Toiture de la buanderie en mairie

Les randos de la Capso

Samedi 14 octobre

50, place de la Mairie

Dégustation des produits de la ferme Ducrocq et découverte des Francs-Tireurs (association de tir) par M. Douchet

6km 3H Départ 14 H.



PARTEZ À LA DÉCOUVERTE DES SENTIERS DE RANDONNÉE POUR CONNAÎTRE LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DE LA CAPSO D'AVRIL À OCTOBRE 2023



CAPSO
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PAYS DE SAINT-OMER

Relais Petite Enfance (RPE)

Site d'Aire sur la Lys

Planning des Ateliers



Ateliers de 9h30 à 11h30

Lundi 11 septembre

Lundi 18 septembre

Lundi 25 septembre

Lundi 2 octobre

Lundi 9 octobre

Lundi 16 octobre

Vacances scolaires

Mardi 7 novembre

Mardi 21 novembre

Mardi 5 décembre

Mardi 19 décembre

ROQUETOIRE Septembre à décembre 2023

Atelier bibliothèque de ROQUETOIRE

Ateliers de 9h30 à 11h30

Vendredi 15 septembre

Vendredi 20 octobre

Vendredi 17 novembre

Vendredi 15 décembre

**Septembre à
décembre 2023**
**3^{ème} vendredi
tous les mois**

Le centre de loisirs

Le centre de loisirs, qui avait pour thème « L'exploration des couleurs » s'est terminé le vendredi 4 août. Durant 4 semaines, 115 enfants ont pu se créer de nouveaux souvenirs grâce à leurs animateurs et aux animations proposées : sortie piscine, balade à Clairmarais, visite et fabrication de jus de pomme à Natur'Pom, création de leur propre pizza, animations musicales assurées par différents intervenants et, bien sûr, fête du Centre. Cette fête au cours de laquelle parents et enfants ont pu danser ensemble et partager de bons moments a connu un réel succès. Nul doute que les enfants en garderont de bons souvenirs encore longtemps !



LES PERMANENCES CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

Septembre - décembre 2023

Médiathèque de Arques
14h00/17h00

29 SEPTEMBRE
06 OCTOBRE
20 OCTOBRE
03 NOVEMBRE
1ER DÉCEMBRE
15 DÉCEMBRE

Mairie d'Avroult
14h00/16h30

13 OCTOBRE
27 OCTOBRE
10 NOVEMBRE
24 NOVEMBRE
08 DÉCEMBRE
22 DÉCEMBRE

Maison de la CAPSO
Eperlecques
09h00/10h00

29 SEPTEMBRE
04 OCTOBRE JOURNÉE PORTES
OUVERTES FRANCE SERVICES.
06 OCTOBRE
03 NOVEMBRE
17 NOVEMBRE
1ER DÉCEMBRE
15 DÉCEMBRE

Médiathèque de Wittes
15h00/17h00

25 SEPTEMBRE
09 OCTOBRE
23 OCTOBRE
06 NOVEMBRE
20 NOVEMBRE
04 DÉCEMBRE
18 DÉCEMBRE

Accès au site web



ATELIERS NUMÉRIQUES

LES CAFÉS DU JEUDI



ENERLYA FAUQUEMBERGUES
30 AV. ROLAND HUGUET

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023
14H30/16H30

DÉBUTER AVEC UN ORDINATEUR

JEUDI 05 OCTOBRE 2023
14H30/16H30

DÉBUTER AVEC SON SMARTPHONE ANDROID

JEUDI 19 OCTOBRE 2023
14H30/16H30

APPRENDRE À UTILISER INTERNET
FAIRE DES RECHERCHES ET ACCÉDER AUX SITES
(CAF, AMELI, IMPÔTS, ANTS...)

JEUDI 02 NOVEMBRE 2023
14H30/16H30

GÉRER SA BOÎTE MAIL
APPRENDRE À ENVOYER ET RECEVOIR DES
MAILS
APPRENDRE À ENVOYER DES DOCUMENTS PAR
MAIL

JEUDI 16 NOVEMBRE 2023
14H30/16H30

GÉRER SES FICHIERS
APPRENDRE À CRÉER DES DOSSIERS ET TRIER
SES PHOTOS SUR ORDINATEUR
UTILISER UN ESPACE DE STOCKAGE EN LIGNE
CLOUD

JEUDI 30 NOVEMBRE 2023
14H30/16H30

SANTÉ
AMELI & MON ESPACE SANTÉ
PRENDRE RDV SUR DOCTOLIB



Ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 14h à 18h

Mercredi : de 9h à 12h

mairie-roquetoire@orange.fr

www.roquetoire.fr

Vous voulez rencontrer Mme le Maire ou les adjoint(e)s ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03.21.39.05.07

INFO

Bibliothèque : 03 21 93 63 92

bibliothequeroquetoire@outlook.fr

Horaires : mardi de 16h30 à 18h, mercredi de 14h à 18h
vendredi de 16h30 à 18h, samedi de 10h30 à 12h15

Agence postale : ouverte du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h

Site officiel de Roquetoire : www.roquetoire.fr

Page Facebook officielle : Roquetoire actualités

La Lettre du Conseil Municipal